

Séance du 20 octobre 2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 14 octobre 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, MM. Soroste, Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjointes ; MM. Esmieu, Salducci, Pocq, Arcouet, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Destin, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Lauqué à M. Lacassagne ; Mme Juzan à Mme Duhart ; Mme Langlois à M. Esmieu ; M. Lalanne à M. Escapil-Inchauspé ; M. Salanne à Mme Durruty ; Mme Bensoussan à M. Boutonnet ; Mme Picard-Felices à Mme Herrera Landa ; M. Artiaga à M. Etcheto.

SECRETAIRE : M. Boutonnet

M. Arcouet présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **REGIE DES EAUX** - Fourniture de petits compteurs d'eau froide - Signature des accords-cadres.

La Régie des Eaux renouvelle chaque année plus de 7 % de son parc de compteurs, en assurant la fourniture et la pose des équipements de comptage chez les abonnés.

Le montant maximum des précédents marchés ayant été atteint, une nouvelle mise en concurrence a été lancée.

Le montant des achats imposait le lancement de la procédure sous la forme d'un appel d'offres ouvert européen, le marché étant décomposé en 9 lots attribués séparément. Les achats seront effectués sur la base d'accords-cadres à bons de commande avec maximum régis par les articles 78 et 80 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Ces accords-cadres seront conclus pour une durée initiale de 2 ans et reconductibles une fois pour une période de 2 ans.

Le montant des achats imposait le lancement de la procédure sous la forme d'un appel d'offres ouvert européen, le marché étant décomposé en 9 lots attribués séparément. Les achats seront effectués sur la base d'accords-cadres à bons de commande avec maximum régis par les articles 78 et 80 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Ces accords-cadres seront conclus pour une durée initiale de 2 ans et reconductibles une fois pour une période de 2 ans.

Les montants maximum des commandes se présentent ainsi :

Lot	Désignation	Montants maximum par période en € HT
1	Compteurs volumétriques de 15	60 000
2	Compteurs de vitesse de 15	30 000
3	Compteurs de vitesse de 20	6 000
4	Compteurs volumétriques de 20	4 500
5	Compteurs de vitesse de 30	17 500
6	Compteurs de vitesse de 40	25 000
7	Compteurs de vitesse de 60	3 500
8	Compteurs de vitesse de 80	4 500
9	Compteurs de vitesse de 100	4 000

La commission d'appel d'offres réunie le 13 octobre 2016 a attribué les accords-cadres de la manière suivante :

Lot	Désignation	Attributaires presentis	Montants estimatifs proposés en € HT
1	Compteurs volumétriques de 15	DHIEL METERING	58 000
2	Compteurs de vitesse de 15	ITRON	56 500
3	Compteurs de vitesse de 20	ITRON	9 750
4	Compteurs volumétriques de 20	DHIEL METERING	6 400
5	Compteurs de vitesse de 30	DHIEL METERING	21 750
6	Compteurs de vitesse de 40	DHIEL METERING	24 310
7	Compteurs de vitesse de 60	DHIEL METERING	3 430
8	compteurs de vitesse de 80	DHIEL METERING	8 745
9	Compteurs de vitesse de 100	DHIEL METERING	3 565

En conséquence, il est demandé au conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les accords-cadres comme indiqués ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement desdits accords-cadres.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ
CONFORME AU REGISTRE
Par délégation du Maire,
Dominique Foulon
Directeur Territorial